

Harcèlement sexuel sur le lieu de travail

Des mesures insuffisantes à La Poste

Le 9 mars 2018, la fédération SUD PTT organise un rassemblement de soutien devant le tribunal des prud'hommes de Paris pour une collègue de La Poste qui a subi des agressions sexuelles pendant de nombreuses années de la part d'un supérieur hiérarchique. Quand elle pu enfin parler, les responsables du site et au niveau régional n'ont pas pris de mesures immédiates pour la protection de la victime, bien au contraire ils ont fait le choix de préserver l'agresseur. Aujourd'hui après trois ans de procédure, la collègue fait valoir ses droits auprès du conseil des prud'hommes de Paris face à la direction de La Poste.

Au delà de ce cas, la fédération SUD PTT demande régulièrement à la direction de l'entreprise publique de mettre en œuvre des moyens de prévention et d'action à la mesure de la dimension d'une entreprise comptant plus de 220 000 personnes avec une majorité de femmes. Ces demandes restent lettre morte.

C'est dans ce sens que nous avons écrit au ministre de tutelle de La Poste, Bruno Lemaire, comme nous l'avions fait pour les affaires de travail dissimulé afin qu'il pousse la direction de La Poste à agir pour plus de prévention et de réaction pour qu'aucune femme en situation de harcèlement ne soit isolée ou sans recours. (courrier ci dessous).

Notre fédération syndicale constate en ce moment une augmentation des témoignages de femmes sujettes à des agressions et situations de harcèlement sexuel. Nous mettrons tout en œuvre pour que ces situations soient prises en compte par les structures ad-hoc comme les CHSCT et par nos structures départementales prêtes à apporter du soutien et des conseils.

Rassemblement face au tribunal des prud'hommes de Paris
27 Rue Louis Blanc, 75010 Paris
à partir de 13h00 le vendredi 9 mars 2018

Paris le 7 mars 2018



FEDERATION SYNDICALE
des activités postales et de
télécommunications
25/27, rue des Envierges
75020 Paris
Tel : 01 44 62 12 00
Fax : 01 44 62 12 34

M Bruno Lemaire
Ministre de l'économie et des finances
139, rue de Bercy
75012 PARIS

Paris le 2 mars 2018

Monsieur le Ministre,

Le 9 mars prochain sera examinée au conseil des prud'hommes de Paris une affaire assez emblématique de l'attitude de la direction de La Poste en matière de protection de ses personnels féminins.

Mme XXXXXXXX a ainsi été victime de faits d'agressions sexuelles et de harcèlement moral depuis la date de son embauche en 2004 sur son lieu de travail à la Plate forme colis de Reuil dans l'Eure. Faits corroborés par des témoignages qui seront produits au conseil des prud'hommes de Paris le 9 mars 2018. Il y sera aussi démontré que la direction de La Poste, tout en reconnaissant suite à une enquête interne de 2015 que les faits étaient avérés, n'a pas pris les mesures de protection s'imposant pour protéger les salariées.

Nous ne faisons pas une généralité d'un cas particulier mais en l'occurrence le laxisme et le déni qui ont été apportés au traitement de cette affaire nous alertent et rejoignent nos préoccupations quand au refus plus général de la direction de La Poste de prendre des mesures plus globales que nous réclamons. Il s'agit notamment concernant la condition des femmes dans l'entreprise, des revendications énoncées dans notre préavis de grève du 8 mars 2017 et que nous réitérons cette année :

- *Un plan de prévention et de lutte contre les comportements sexistes au travail*
- *Un véritable plan de prévention du harcèlement sexuel ainsi que des mesures immédiates (notamment éloignement du harceleur et enquête indépendante) lorsqu'un cas de harcèlement sexuel est connu de la hiérarchie*
- *un rapport de situation comparée enrichi*
- *une étude des rémunérations approfondie (comprenant les éléments fixes et variables de la rémunération)*
- *La présentation annuelle et obligatoire dans tous les Comités Techniques Locaux, sur le périmètre concerné, d'un Rapport de Situation Comparée conforme à la loi ainsi que la mise en place d'un plan d'action annuel ambitieux et chiffré*

- Une prise en compte particulière des situations des postières lors des reclassements/réorganisations, en lien avec l'amélioration de l'articulation vie privée/vie professionnelle
- Des mesures d'augmentation des bas salaires et réévaluation des grilles les plus basses...
- la prise en charge de la surcotisation par l'employeur pour les agents à temps partiel de droit au vu de l'incidence de ces temps de travail sur les pensions
- une révision des grilles de classification des fonctions à La Poste

A ce jour, aucune de ces demandes n'a été satisfaite. Avec un effectif de plus de 220 000 personnes il paraît pourtant normal que La Poste, sous tutelle publique, prenne des mesures exemplaires, en matière de prévention, d'information et de formation sur la question des femmes dans l'entreprise.

Nous vous demandons donc, comme ce fut le cas pour les affaires de travail dissimulé, désormais avérées dans l'entreprise dont vous avez la tutelle, que vous interveniez auprès de la direction de La Poste pour que les mesures sus citées soient prises.

Le silence de Mme XXXXXXXX jusqu'en 2015 est révélateur d'une ambiance qui n'est pas propice à la révélation de situations souvent terribles. Notre organisation syndicale mettra tout en œuvre pour que les situations dont nous avons connaissance de manière accrue ces jours ci soient traitées avec toute la diligence et l'efficacité requise.

Nous restons à votre disposition, en personne au besoin si vous souhaitez nous rencontrer.

Avec notre parfaite considération

Pour SUD PTT
Nicolas GALEPIDES
Secrétaire général



*Copie à la direction de La Poste
Copie au secrétariat d'État en charge de l'Égalité entre les femmes et les hommes*